

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Bouc-Bel-Air - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 - Tranche 2018 - Transfert de la compétence eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Bouc Bel Air pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, ne faisant apparaître aucune modification par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017.
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Bouc Bel Air, dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement inscrit au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

- EXTENSION DE L'ÉCOLE DES PINS

La commune souhaite construire, dans l'école des Pins, un bâtiment répondant aux normes HQE, comportant 3 nouvelles classes afin de remplacer les deux classes abritées par un préfabriqué qui n'est aujourd'hui plus fonctionnel et ainsi augmenter la capacité d'accueil des jeunes administrés. Ce nouveau bâtiment sera ainsi constitué d'un hall d'accueil des élèves, des vestiaires individuels, d'une vasque centrale et des trois classes d'une capacité de 30 élèves chacune.

Le coût de l'opération, prévue en 2018 est estimé à 480 000 €HT. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 48 000 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 288 000 €

- REHABILITATION DU LOCAL PEYRFUGUETTE

La commune souhaite réhabiliter la salle Peyrfuguette. Il s'agit d'un bâtiment préfabriqué, utilisé pour multiples activités par diverses associations, pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes et qui a subi les dommages du temps.

Les travaux nécessitent dans un premier temps la destruction totale du bâtiment, puis dans un second temps les travaux de reconstruction, en respectant non seulement les normes d'accessibilité mais également en utilisant des matériaux HQE.

Ce lieu permettra de renforcer les capacités d'accueil des associations.

Le coût de l'opération, prévue en 2018 est estimé à 192 000 €HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 38 400 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 96 000 €

- REAMENAGEMENT DU STADE MOUSSOU

Le stade de football Allies Mattone, dit stade Moussou, n'est plus utilisé comme terrain de football depuis 2008.

La commune souhaite réhabiliter cet équipement situé au sein d'un espace boisé protégé, d'autant que l'actuel terrain de football synthétique Montaury n'est plus suffisant pour les entraînements de l'association de football ASBBA.

Le projet consiste à séparer le terrain en deux surfaces identiques : la moitié pour créer un terrain de football pour les entraînements de l'ASBBA et un boulodrome, l'autre moitié pour créer un plateau multi activités pour les administrés (terrain de basket, terrain de beach volley, futsal).

Le coût de l'opération, prévue en 2018 est estimé à 432 000 €HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 43 200 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 259 200 €

- REHABILITATION DES CAVES DU CHATEAU

Le château de Bouc Bel Air, édifié au VIII<sup>ème</sup> siècle, accueille de nombreuses expositions et concerts toute l'année. Cependant près de 80% du volume du château n'est pas exploité aujourd'hui.

La commune, soucieuse d'entretenir et préserver son patrimoine, souhaite désormais réhabiliter une partie des caves du château en site d'exposition et lieu évènementiel.

Les objectifs de cette réhabilitation sont de sauvegarder un bâtiment à caractère patrimonial, créer un équipement culturel complémentaire et développer les infrastructures du village.

Le projet respecte les normes réglementaires d'accessibilité.

Le coût de l'opération, prévue en 2018 est estimé à 304 000 €HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 60 800 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 182 400 €

- TRANSFERT A LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE DU VOLET EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT FIGURANT DANS LE CONTRAT DEPARTEMENTAL 2017/2019 DE LA COMMUNE DE BOUC BEL AIR

Suite au transfert de la compétence eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Bouc Bel Air pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable est transférée à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune de Bouc Bel Air.

L'opération, prévue en 2017, représente une subvention totale de 1 500 000 € pour une dépense subventionnable globale de 2 500 000 €HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

Par ailleurs, le Département ayant financé ce projet pour contribuer à un aménagement équitable des territoires et en maintenir l'attractivité, il est souhaitable de permettre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'en achever la réalisation dans l'intérêt des communes et des populations concernées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles liées à l'ampleur et à la complexité des procédures que la Métropole doit mettre en œuvre pour assurer ces transferts, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pourrait être accordé à cette dernière, pour les projets inscrits aux tranches annuelles déjà votées, conformément au détail figurant en annexe, afin de lui permettre de solliciter le versement des aides financières correspondantes.

-----OO-----

Ainsi, le montant total de la tranche 2018 de ce contrat 2017/2019 s'élève à 1 408 000 € HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé. L'annexe 2 présente le contrat de transfert au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La participation globale du Département pourrait être fixée 825 600 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été imputé au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2017-10127W en application de la délibération n° 191 du 17 octobre 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL